

## Parts sociales prêt immo pas dans TEG

Par **polo**, le **17/09/2005 à 17:30**

Bonjour,

Pourriez vous valider le bien fondée de cet article que j'ai trouvé sur l'afub

ICI ---> [url:2px0m3vv][http://www.afub.org/bulletin\\_alerte.php](http://www.afub.org/bulletin_alerte.php)[/url:2px0m3vv]

Merci

Notamment : \_\_\_\_\_

"Les prêts des Banques \*\*\*\*\* , du Crédit \*\*\*\*\* , du Crédit \*\*\*\*\* , hors la loi ? Lorsqu'il octroient un crédit, ces établissements font très souvent souscrire des parts sociales. Or, ils omettent d'intégrer le coût de ces parts sociales dans le calcul du TEG (Taux Effectif Global). La Cour Suprême vient de censurer cette attitude, contraire à la Loi et à la concurrence. La sanction est lourde puisque tous les intérêts du crédit sont annulés !"

Merci polo